



# Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

snetap@wanadoo.fr

Secrétariat Général

**Date**

10 juin 2005

**Référence**

Lettre aux parlementaires

**Dossier suivi par**

AM

**Objet**

Situation de l'enseignement agricole public

**Aux parlementaires**

Madame la Députée, Madame la Sénatrice,

Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur,

Alors que le nouveau Premier Ministre, M. Dominique de VILLEPIN, vient de constituer son gouvernement, et que la préparation du budget 2006 se poursuit, nous souhaitons nous adresser à vous afin de vous exposer les préoccupations et les revendications de notre organisation, le SNETAP-FSU, syndicat majoritaire de l'enseignement agricole public, car ce sont celles de la majorité des personnels du service public d'éducation et de formation placés sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture.

Nous constatons, depuis 3 ans, que **la situation faite à l'enseignement agricole public**, soumis aux restrictions budgétaires, aux suppressions d'emplois et à des instructions de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) qui organisent son déclin (fermetures ou « gels » de classes, plafonnement autoritaire des recrutements d'élèves – alors que cette mesure n'est pas imposée à l'enseignement privé...) **est de plus en plus inquiétante.**

L'épisode le plus récent, très révélateur de la politique mise en œuvre, celui des **nouvelles grilles horaires des formations** de l'enseignement agricole, a donné lieu à de vives protestations des personnels. Ce projet a reçu un avis défavorable de la CPC (Commission Professionnelle Consultative) le 21 mars et du CNEA (Conseil National de l'Enseignement Agricole) le 9 mai mais sera pourtant mis en œuvre dès la rentrée 2005. Il va directement pénaliser les élèves et compromettre leurs chances de réussite du fait des dispositions prévues :

- **réduction des heures d'enseignement alors que les contenus restent identiques,**
- **suppression de nombreux dédoublements du fait du relèvement des seuils de 16 à 24,**
- **suppression des heures de soutien dans trois formations sur six (BEPA, Bac Pro, Bac techno) et amputation de la moitié de ces heures dans une autre formation (BTSA).**

Alors que la DGER et le Cabinet du Ministre nous ont assuré à plusieurs reprises que la DGH (Dotation Globale Horaire) de l'enseignement agricole public serait maintenue au même niveau qu'à la rentrée 2004 pour la rentrée 2005, les informations qui nous remontent de plusieurs régions font au contraire état d'une **baisse significative des moyens** dont disposeront les établissements à la prochaine rentrée. Cela conduit les chefs des services régionaux de la formation et du développement (SRFD, un des services de la DRAF – équivalents des rectorats de l'éducation nationale) à imposer une fois de plus le **plafonnement autoritaire des recrutements** (16 élèves maximum dans certaines classes et 24 maximum dans d'autres), afin d'éviter le coût supplémentaire lié aux dédoublements, mais sans prendre en compte l'intérêt des élèves qui postulent pour ces classes. Cette mesure nous semble par ailleurs être la négation même de la mission de service public que doivent remplir des établissements d'enseignement.



Nous avons de ce fait les plus **vives inquiétudes en ce qui concerne le prochain reclassement des agents contractuels** (dont la proportion est élevée dans l'enseignement agricole public), compte tenu à la fois de la diminution du nombre de postes qui leur est offert et des nouveaux gels ou regroupements de classes qui viennent d'être annoncés dans plusieurs régions. Si ces orientations devaient être confirmées, il est clair que de nombreux contractuels seraient informés du non-renouvellement de leur contrat et que le ministère de l'Agriculture ne contribuerait pas à l'amélioration de la situation de l'emploi dans notre pays, bien au contraire !

La **préparation du budget 2006**, dans le cadre des nouvelles dispositions prévues par la LOLF, conjuguée au processus de déconcentration de l'enseignement agricole annoncé le 7 mars par M. Nicolas FORISSIER, le précédent Secrétaire d'Etat, ne peut par ailleurs que nous interroger fortement du fait de la décision de **confondre dans un seul programme (n° 5) l'enseignement public et l'enseignement privé au niveau secondaire** – ce qui n'est pas la solution retenue à l'Education nationale. Nous ne disposons en outre à ce jour d'aucune information précise sur la façon dont leurs crédits respectifs seront votés, puis répartis et gérés aux différents niveaux.

L'état de pénurie budgétaire auquel est confronté l'enseignement agricole public conduit par ailleurs à des **problèmes majeurs dans le domaine de la gestion des personnels**, que nous pouvons illustrer par deux exemples : d'une part, le non-respect de l'engagement ministériel au sujet de **l'harmonisation des régimes indemnitaires des personnels ATOSS** (alors que certains corps A+ du ministère ont récemment bénéficié d'une revalorisation substantielle) et d'autre part, **la quasi disparition des actions de formation continue pour les personnels** relevant de la DGER, faute de crédits disponibles, ce qui, à terme, peut remettre en cause la qualité de l'enseignement dispensé.

Dans ce contexte déjà très tendu et très inquiétant pour l'avenir de l'enseignement agricole public et pour la formation des jeunes qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement ou des services en milieu rural..., nous venons d'apprendre, au lendemain du référendum, qu'une **mesure de régulation budgétaire à hauteur de 25 millions d'euros** allait frapper l'enseignement agricole, ce qui est pour nous inacceptable car cela rendrait la prochaine rentrée, qui s'annonçait déjà extrêmement difficile, quasiment impossible à assurer.

Pour toutes les raisons précédemment évoquées, nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences du vote que vous émettez chaque année à l'occasion des débats budgétaires. L'enseignement agricole est certes petit en nombre et ne représente dans sa totalité que l'équivalent d'une académie moyenne. Pour autant, il a permis depuis des années à de nombreux jeunes – ruraux ou citadins – de réussir, d'obtenir une qualification puis de trouver un emploi (les taux d'insertion étant souvent cités en exemple). L'enseignement agricole a souvent été mis en avant comme un système innovant, dont les conditions d'accueil, de vie scolaire et d'enseignement favorisaient la réussite des jeunes qui avaient choisi d'y être scolarisés. Depuis 3 ans, les restrictions budgétaires cumulées sont en train de saper ce bel édifice et ce sont indubitablement les jeunes qui en feront les frais !

Nous vous demandons donc d'accorder la plus grande attention à la situation dans laquelle se trouve notre système d'enseignement et d'intervenir, notamment au moment du débat budgétaire, afin de corriger un budget manifestement insuffisant et d'obtenir à la fois un collectif budgétaire pour l'année 2005 et une augmentation des moyens dans le cadre du budget 2006.

Comptant de votre part sur un examen attentif de ce dossier, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, l'expression de nos salutations distinguées et de notre dévouement au service public d'éducation et de formation..

**Annick MERRIEN**

Secrétaire générale

